GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe d'éclaircie, élagage et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (dégagé ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Éclaircie commerciale
Récolte dans les friches boisées (dégagé de libres)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
(plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à pin gris
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinette de Banks)
(plantation d'épinette noire)
(plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
(plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — et/ou rouge (s'ils occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — — — avec thuya (cèdre)
— — — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — — — avec mélèze
— — — — — — avec pin gris
— — — — — — avec pruche
— — — — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — — — avec thuya (cèdre)
— — — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — — — avec mélèze
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — — — avec pruche
— — — — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — — — (plantation)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation de mélèze européen)
(plantation de mélèze japonais)
(plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT	Tendance feuillue	Tendance résineuse
MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)		
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (R)
— — — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)
— — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
— — — — — avec thuya	F1 E	F1 E (R)
— — — — — avec sapin	F1 S	F1 S (R)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 Ep	F1 Ep (R)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux jaunes avec sapin	Bb S (F)	Bb S (R)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb E (R)
— — — — — avec pin gris	Bb Pg	Bb Pg (R)
— — — — — avec pin blanc	Bb Pb	Bb Pb (R)
— — — — — avec pin rouge	Bb Pr	Bb Pr (R)
— — — — — avec thuya	Bb E	Bb E (R)
Bouleaux jaunes avec résineux	Bj E	Bj E (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (R)
— — — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)
— — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
Peuplerais avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (R)
— — — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)
— — — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Cédraies avec résineux	Cd R	Cd R (R)
Érablières résineuses	Er R	Er R (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M Ft	M Ft (R)
— — sur station humide	M Fh	M Fh (R)

FEUILLUS (groupements)
Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
Bouleaux
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplerais
Peuplier Baumier
Érablières
— — — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — — à bouleaux jaunes
— — — à peupliers
— — — à feuillus d'essences intolérantes
— — — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — — de peuplier jaunes
— — — de peuplier
— — — de peuplier hybride
— — — de tilleul d'Amérique

TYPE DE COUVERT	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus	F	F
— d'essences intolérantes	F1	F1
— d'essences tolérantes	F2	F2
— sur station humide	Fh	Fh
Bouleaux	Bb	Bb
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb	Bb
Bouleaux jaunes	Bj	Bj
Peuplerais	Pe	Pe
Peuplier Baumier	Pb	Pb
Érablières	Er	Er
Érablières à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er Bb	Er Bb
Érablières à bouleaux jaunes	Er Bj	Er Bj
Érablières à peupliers	Er Pe	Er Pe
Érablières à feuillus d'essences intolérantes	Er F1	Er F1
Érablières à feuillus d'essences tolérantes	Er F2	Er F2
Plantation d'érable à sucre	Er S	Er S
— — de peuplier jaunes	Pe Pj	Pe Pj
— — de peuplier	Pe Pe	Pe Pe
— — de peuplier hybride	Pe H	Pe H
— — de tilleul d'Amérique	Fr Ag	Fr Ag

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF
Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER
Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION
Coupe partielle
Coupe partielle en bandes
Coupe partielle par bouquet
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION
Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes
1 à 50 %
51 à 99 %

ORIGINE
Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (vieux)	0-20 ans	70-30 (vieux)	30-70 (jeune)
30	21-40	80-30	30-80
50	41-60	80-50	50-80
70	61-80	80-70	70-80
90	81-100	80-80	80-80
120	101 et plus	80-70	70-80

FORÊT INÉQUIENNE
Jin (jeune inéquienne): Peuplements majoritairement de tiges entre 0 et 30 cm
Vieux inéquienne: Peuplements majoritairement de tiges entre 0 et 60 cm

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	20m 1	17m 2	12m 3	7m 4	4m 5	1m 6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 40 %	m
Forte	41 à 50 %	f
Abrupte	51 % et plus	a

N.B. : Les classes de pente ne sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

B1B3 C3 sp 50 m C
— classe de perte
— classe d'âge
— classe de hauteur
— perturbation
— classe de densité
— type couvert
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

0 C3 c 68 101
— classe de perte
— classe d'âge
— année de l'origine
— origine
— classe de hauteur
— densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: POULIN, TRÉBAULT INC.
SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 9
Unité de gestion 93
Unité d'aménagement 2
Unité de sondage 5
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 15
Concessionnaire ou autres 04
Bassin hydrographique 34202
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 4533 *
Région écologique 11a
Municipalité régionale de comté M.R.C. 950 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne:
Année de publication:
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/5/88
Déclinaison magnétique 24° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-N-7	22-N-8	22-O-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-N-2	22-N-1	22-O-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-K-15	22-K-16	22-J-13	

22 N/1 N. O.

RÉSERVOIR MANICOUAGAN 5

Compt. for. 9505
Révision : avril 1990